



# Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'INRA tenu le 25 mars 2003 à Paris

*Fait à St Cyr, le 2 avril 2003*

En arrivant, nous découvrons qu'il y a un quorum au Conseil d'Administration (CA). Beaucoup de représentants ministériels et extérieurs ayant préféré ne pas venir (coïncidence ou crainte d'un débat budgétaire désagréable ?), l'ouverture de la séance était suspendue à l'arrivée de retardataires...

## Compte financier 2002

Les documents montrent que ce compte financier inclut une DM4 (Décision Modificative n°4) qui n'a jamais été votée auparavant, qui n'est pas présentée ailleurs, ni séparément, ni avec la DM1/2003 ! En séance, nous comprenons qu'on compte faire voter le tout en une fois par ce CA. Les élus CGT font remarquer que le vote d'un compte financier porte sur la loyauté des comptes alors que celui d'une DM (comme celui d'un budget primitif) porte sur la traduction financière d'une politique. Bien sûr, des conseils d'administration comme ceux des collèges pratiquent des « DM de régulation » dans le compte financier, mais c'est pour ajuster quelques francs dont on ne retrouve plus trace... Là, cette DM annule 16 M€, ce qui n'est pas anodin, et ça brouille l'analyse des crédits non consommés. La DG reconnaît la différence de nature des deux votes, mais ne les dissocie quand même pas. Elle va supprimer l'appellation « DM » dans les documents !

La présentation par Françoise Sevin montre entre autres que l'exécution budgétaire est en déficit de 51 M€ à rapprocher d'un versement de 77 % seulement de la subvention du ministère. Elle montre que le solde non consommé sur l'ensemble crédits ministériels + contrats « A » descend cette année à 40 M€ contre 60 ou un peu plus, ces 3 dernières années, grâce à des efforts de gestion plus serrés réalisés à tous les niveaux. Après cette présentation, M. Hervieu interroge M. Court (représentant le ministère du Budget) à propos des reports, Mme Haigneré (ministre de la Recherche) leur ayant promis qu'ils seraient versés « en temps utile ». M. Court se lance alors dans une critique globale du budget de l'INRA : « La hausse de la dépense à l'INRA a été de 5% par an ces dernières années, ce qui est anormal à notre époque pour une structure publique. Il est bien que la part des contrats augmente, mais il faudrait que ce soit en provenance du secteur économique plutôt que de sources publiques, comme actuellement. Les reports sont toujours inscrits au budget, mais ils restent sous contrôle politique » (un autre représentant du même ministère avait déclaré au CA du 11 décembre que les reports « internes » étaient garantis, alors que les reports de versements de subvention de l'Etat ne peuvent l'être). Marion Guillou se déclare surprise. « On nous avait dit qu'on aurait ces reports ». Sur le poids des contrats publics, elle explique à M. Court que dans des associations INRA – privé comme Génoplante chaque partenaire reçoit séparément du ministère des fonds.

La présentation par l'Agent comptable M. Petitdidier est sans complaisance. Une subvention trimestrielle n'a pas été versée. Le « compte de résultat » est déficitaire pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 10 ans. La trésorerie brute est à 69 M€ fin 2002 contre 125 à 130 en fin des 3 années précédentes. Les dettes de l'établissement étant supérieures à ses créances de 24 M€, il y a encore de l'argent en fonds de roulement, mais sans la facilité de l'encours de retenues de pensions civiles, l'INRA aurait un besoin en fonds de roulement de 41.5 M€. La conclusion de l'analyse financière dans son document (p.43) mérite d'être citée : « La structure de financement des investissements se dégrade, avec une capacité de financement négative... La situation financière globale devient tendue... La trésorerie baisse de 45 %, à un niveau juste nécessaire pour assurer le service financier courant de l'établissement ». Mme Cormier

(APCA) : « Il faut que l'argent promis soit versé ». M. PAGESSE (Limagrain) : « il est impossible de tourner avec un tel fonds de roulement ».

*Vote du compte financier à l'unanimité (pour la raison indiquée plus haut).*

### **Décision modificative n°1 sur le budget 2003**

Comme chaque année, la DM1 qui nous est présentée budgétise le solde non dépensé des crédits de l'année antérieure. 12 M€ ayant déjà été gagés pour équilibrer le budget primitif (voir CA du 11 décembre 2002) ; il reste à peu près 22 M€ à reporter. Le décret d'application du collectif budgétaire étant sorti, cette DM1 annule globalement sur le budget primitif 2003 8 M€ d'autorisations de programme (AP) et 3 M€ de crédits de paiement, entraînant l'annulation de la moitié des engagements immobiliers, un tiers des engagements de gros équipement, 6 % des dotations globales et 4 % des actions incitatives. C'est déjà pas mal, mais à la lecture du document avant le CA, on avait l'air d'être loin des 30 % de baisse de crédits annoncés par la presse...

Quelques jours avant la séance officielle, la DG a annoncé aux représentants du personnel qu'en plus de cette annulation, le ministère demandait à l'INRA le gel de 21 % des AP, décision prise après la rédaction des documents. On arrivait aux 30 %... La réduction devait concrètement se traduire par le gel de tout ce qui n'était pas engagé, l'équivalent des sommes prévues en crédits de paiement 2003 ne devant pas être affecté. Nous leur avons demandé de se montrer pour une fois solidaires de l'établissement qu'ils dirigent lors du vote de cette DM. La veille du CA, en accord avec les autres élus du personnel, nous avons préparé le texte d'un « vœu » d'inquiétude pour l'avenir de l'INRA dans des termes volontairement proches de ceux de nos tutelles (potentiel de recherche, engagement auprès des partenaires, renouvellement, etc.) pour mettre les administrateurs devant leurs responsabilités.

En séance le 25 mars, la DG expose son choix de suspendre tout investissement et de ne geler « que » 17 M€ sur les moyens des labos, considérant que c'était une mauvaise année à passer. Les élus CGT et CFDT font des déclarations. Les élus CGT rappellent que cette DM est la plus mauvaise qu'ils aient connus, c'est sans précédent dans la recherche publique. Nous indiquons que si l'institut n'est pas en cessation de paiement c'est parce que l'INRA n'est pas obligé d'honorer toutes ces dettes en même temps. Nous indiquons que les déclarations du candidat Chirac (3% du PIB pour la recherche) seront loin d'être atteintes. En citant le procès-verbal officiel de la séance du 11 décembre où le calamiteux budget primitif 2003 avait été présenté, les élus CGT rappellent à certains administrateurs leurs déclarations rassurantes : « les moyens des labos restent constants donc pas de remise en cause de la capacité de recherche » (M. EDDI, ministère Recherche), « les moyens d'engagement des établissements ne sont nullement en diminution » (M. MOREAU, ministère du Budget) et au président M. HERVIEU : « si l'établissement devait se trouver pénalisé de ses efforts de gestion plus serrée, ce serait catastrophique ». Face à cette DM1 et à la non garantie des reports nous demandons à ces personnes au moins de s'abstenir lors du vote.

Après quelques explications de Marion Guillou sur la répartition des efforts, M. VISSAC (DGER, ministère de l'Agriculture) estime que la situation est problématique pour l'activité. Les objectifs du « contrat d'objectifs » vont devoir être révisés. M. HERVIEU soutient le choix fait par la DG de freiner surtout l'investissement. M. COURT (ministère du Budget) estime au contraire « qu'il fallait faire porter l'effort sur le fonctionnement et sur la « politique salariale » (sic), ce poste étant la principale charge budgétaire... Il faut se recentrer encore plus sur les priorités fixées par le gouvernement. En outre, il faut gérer comme si les reports de crédits 2002 n'existaient pas. Leur déblocage n'est jamais sûr ». La DG déclare qu'elle a bâti sa gestion en supposant qu'on aurait les reports 2002, comme promis par le ministère. « On nous a dit qu'on aurait ces reports. Jouer au yo-yo, c'est le pire pour une activité de recherche sereine. Si nous ne les avons pas, il faudra gérer avec 60% de réduction au lieu de 30, et il y aura des problèmes réels. Si ça va mieux l'année prochaine, on n'aura rien cassé au contrat d'objectifs »...

M. Eddi (ministère de la Recherche) déclare ne rien renier de ce qu'il a dit la dernière fois, mais... « il y a un événement conjoncturel. C'est un gel de précaution, et le pire n'est pas sûr... Décaler les contrats et les investissements est mauvais pour le partenariat, mais ne pas voter cette DM1 serait irresponsable... ». Nous demandons au président M. Hervieu de mettre au vote le vœu que nous avons préparé. Il refuse mais s'engage à envoyer aux ministères un courrier « sur la base du vœu »... puis il met la DM1 au vote :

*Votes : 7 contre (tous les élus et les représentants confédéraux) ; tous les autres pour, y compris ceux qui avaient critiqué l'état des finances de la fin d'année 2002 et ceux qui avaient critiqué la DM1...*

*Conclusion sur les débats budgétaires : C'est la première fois depuis que nous sommes élus au CA que nous y voyons la direction générale manifester publiquement des craintes et s'écarter un tant soit peu de l'alignement sur les ministères. C'est dire si la situation est grave.*

### **Autres points de l'ordre du jour**

Budget du Comité de Protection des Obtentions Végétales Le compte financier 2002 et la DM1 sont adoptés sans débat.

L'exposé auto satisfaisant du rapport d'activité 2002 de l'INRA par Marion Guillou n'appelle que peu de commentaires. Toutefois, les élus CGT réaffirment pour l'ADAS leur volonté d'obtenir le 1 % de la masse salariale. En matière de formation permanente, nous indiquons qu'il y a eu détournement de l'esprit de la loi de 1971. En effet la Formation Permanente, qui représente un salaire différé, a été détournée vers la formation professionnelle au seul besoin de la hiérarchie de l'INRA.

L'examen de la Charte du partenariat est repoussé au CA de juin 2003, mais la restructuration des filiales de valorisation nécessitant un vote partiel urgent, on l'examine. En gros, ATI va regrouper la gestion de toutes les licences autres que celles portant sur les certificats d'obtention végétale (COV) et de tous les brevets, y compris ceux qui dataient d'avant ATI et qui étaient gérés jusque là directement par l'INRA (qui n'a plus les moyens humains suffisants pour ce travail...) et ceux que gérât ou devait gérer Agri-Obtentions. Seuls restent en dehors ce qui dépend des sociétés de valorisation de Génoplante et d'Agenae. Nous rappelons que l'ancien dispositif avait été présenté comme vertueux et que l'équilibre financier d'Agri-Obtentions pourrait s'avérer difficile avec les seuls COV de l'INRA, connaissant l'état dans lequel la politique de la DG et Génoplante ont laissé l'Amélioration des plantes à l'INRA. Ce sont 40 emplois qui en dépendent... Pour Marion Guillou, AO est à l'équilibre financier hors ressources sur brevets et 55 nouveaux COV auraient été déposés en 2001...

Le vote d'une convention provisoire entre l'ATI nouveau et l'INRA est acquis contre les 7 voix des élus du personnels et des confédérés.

Nous nous abstenons sur le vote concernant l'acceptation d'un don en numéraire pour l'institut car nous sommes contre le financement caritatif de la recherche.

Compte-rendu co-rédigé par  
Michel Lafarge et Pascal Tillard,  
élus CGT au Conseil d'Administration de l'INRA

\*\*\*\*\*